

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CREHEN**

SEANCE DU 29 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt-trois mars, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LECAILLIER, Maire.

PRÉSENTS : M. LECAILLIER, Maire
Mme COTIN, MM. CADE et LOQUEN, Adjoints
Mmes JOUFFE, LAFORGE, LECORGUILLÉ, LONCLE et MENIER,
Conseillères Municipales
MM. BIARD, BOITTIN, BOURGET, GRAS, PÉRON et THOMAS,
Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Mmes DETOT (procuration à Mme COTIN), LAIGO (procuration à M.CADE), LEMONNIER (procuration à Mme LONCLE),
MM. BEDFERT

Madame LONCLE Claudine a été élue Secrétaire.

--- ===0=== ---

1.PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le Maire rappelle que la copie intégrale du registre des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 28 février 2019 a été transmise à chaque conseiller avant la présente réunion.

Il invite les Conseillers Municipaux à faire part de leurs observations éventuelles.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion du 28 février 2019 est adopté à l'unanimité.

2.PROJET DE MÉTHANISATION

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de méthanisation présenté par Monsieur François DE PINS et son implantation proposée sur cinq sites situés autour de la laiterie. Le gaz produit serait alors injecté dans le réseau GRDF dont une bouche se trouve sur le bord de la route près de la fromagerie.

Le Maire rappelle aussi la réunion publique demandée par la commune aux porteurs du projet, Monsieur DE PINS et neuf agriculteurs : la plupart des personnes présentes ont manifesté leur désaccord sur le lieu d'implantation.

Le Conseil Municipal est invité à débattre sur les lieux d'implantation de ce méthaniseur.

Les élus font très vite référence dans leur débat à la laiterie Laïta implantée sur la commune. Tous ont pleinement conscience de l'importance qu'elle a pour le bassin de vie : avec ses 450 employés, c'est l'un des plus importants employeurs de la communauté

N° 2019.04

d'agglomération de Dinan et du département.

Toutefois, une entreprise de cette importance génère une circulation de camions (de 150 à 200 par jour), de voitures (celles des employés qui travaillent en 3 x 8 h), de tracteurs qui vident régulièrement les boues de la station et les enfouissent dans les champs.

Considérant qu'une usine de méthanisation implantée dans ce secteur augmenterait de façon significative le nombre de véhicules sur les routes en raison des tracteurs et des camions qui viendraient alimenter la méthanisation avec de la paille, des déchets verts, du lisier, du fumier...et récupérer ensuite le digestat produit pour l'épandre dans les champs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal demande aux porteurs de ce projet de méthanisation de chercher un autre site d'implantation pour éviter une concentration d'activités excessives sur cette zone.

3.EMPLACEMENT DU PARCOURS DE GLISSE UNIVERSELLE

Monsieur Jean-Luc CADE, Adjoint au Maire chargé des infrastructures sportives extérieures, rappelle au Conseil Municipal sa décision prise lors de la séance du 28 janvier 2019 d'implanter le futur parcours de glisse universelle entre les deux terrains de football Impasse de la Motte.

Il explique qu'après une visite sur place, plusieurs élus ont jugé que le meilleur emplacement pour les futurs utilisateurs serait à proximité du terrain multisports, regroupant ainsi toutes les activités pour les enfants (balançoires pour les petits et jeux de ballons ou parcours de glisse pour les plus grands). Cet emplacement éviterait également les frais de création d'un parking Impasse de la Fontaine, et les frais d'installation de filets pare-ballons sur les deux terrains de football pour protéger les usagers de la glisse.

Il rappelle que le premier projet prévoyait une implantation près du terrain multisports, mais que la nécessité évoquée à l'époque par le maître d'œuvre de couper tous les arbres du talus avait fait pencher le Conseil Municipal en faveur du second emplacement (entre les deux terrains de football).

Il explique que le maître d'œuvre s'est à nouveau déplacé et que finalement, en donnant une autre forme au parcours, il confirme que ce dernier pourra être implanté entre les arbres et le multisport sans couper les arbres.

Il demande donc au Conseil Municipal son avis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'implanter le futur parcours de glisse universelle à côté des terrains multisports sans couper les arbres du talus.

4.ARCOURS DE GLISSE UNIVERSELLE RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

Monsieur Jean-Luc CADE, Adjoint au Maire chargé des infrastructures sportives extérieures, rappelle au Conseil Municipal que, pour implanter le parcours de glisse universelle, le maître d'œuvre a besoin de relevés topographiques et d'une étude géotechnique du sol.

Il présente différents devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) retient l'offre du Cabinet ALLAIN de Dinan pour la somme de 535,32 € HT (642,38 €TTC),

N° 2019.04

- 2) retient l'offre de la société LABOROUTES Bretagne de Plérin pour la somme de 1 298,68 €HT (1 558,42 €TTC),
- 3) donne pouvoir au Maire de poursuivre le projet et de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

5.RAVAUX LOGEMENT PMR 4TER RUE DU STADE MODIFICATION DU CONTRAT DE L'ARCHITECTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contrat signé avec l'architecte Monsieur ROUILLÉ Christophe pour la réalisation d'un logement accessible aux personnes à mobilité réduite Rue du Stade, qui comprenait la mission d'avant-projet, projet, permis et suivi des travaux pour la somme totale de 12 180 €

Il explique que la mission comprenait également le dossier accessibilité du logement et de la salle informatique, mais pas celle de la mairie. Il ajoute que la meilleure solution pour régler les problèmes d'accessibilité de la mairie est de créer un ascenseur extérieur qui pourrait desservir également le logement et la salle informatique.

En conséquence, l'architecte propose de gérer de manière distincte les deux dossiers et propose deux nouveaux contrats qui annuleraient et remplaceraient le premier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) accepte le nouveau contrat de mission de l'architecte Christophe ROUILLÉ pour la somme de 6 132 € TTC. Les quatre premières étapes du dossier étant terminées (étude préliminaire, avant-projet sommaire, avant-projet définitif et dossier de demande d'autorisation de travaux), la somme de 4 872 €TTC ayant déjà été réglée, la dernière phase comprenant les études du projet représentera 1 260 €TTC,
- 2) décide que ce contrat annule et remplace le précédent,
- 3) donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

6.ACCESSIBILITÉ MAIRIE, SALLE INFORMATIQUE ET LOGEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de choisir un architecte pour gérer les problèmes d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de la mairie, de la salle informatique et du logement qui va bientôt être créé 4 Ter Rue du Stade.

Il présente des devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) accepte l'offre de l'architecte Christophe ROUILLÉ de Vildé Guingalan pour la somme de 6 840 € TTC qui comprend les missions : études préliminaires, avant-projet définitif, dossiers de demande d'autorisation de travaux et de permis de construire, études de projet et animation d'une réunion de lancement du chantier pour la mise en place de l'ascenseur et des aménagements extérieurs,
- 2) donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

7.ACQUISITION D'EXTINCTEURS POUR DIVERS BÂTIMENTS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'équiper les locaux communaux de nouveaux extincteurs car les anciens ont plus de dix ans et ne sont plus conformes ou défectueux.

Il présente différents devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société SICLI de Cesson-Sévigné (35) pour la somme de 1 103,36 €HT (1 324,03 €TTC) et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

8.COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BIBLIOTHÈQUE

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur GUILBERT, Receveur et du compte administratif présenté par Monsieur Pierre LECAILLIER, Maire,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, 1^{ère} Adjointe,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2018 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

Après en avoir délibéré et par 17 voix et 1 abstention (Le Maire),

1) déclare que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018 du budget « Bibliothèque » n'appellent aucune observation,

2) arrête comme suit les opérations de l'exercice 2018 :

❖ Section de Fonctionnement

- Excédent antérieur reporté	975,92 €
- Recettes de l'exercice.....	<u>5 032,08</u> €
Total des recettes.....	6 008,00 €
- Déficit antérieur reporté	0,00 €
- Dépenses de l'exercice.....	<u>6 040,22</u> €
Total des dépenses.....	6 040,22 €
Déficit à reporter	32,22 €

❖ Section d'Investissement

- Excédent antérieur reporté	0,00 €
- Recettes de l'exercice.....	<u>1 665,38</u> €
Total des recettes.....	1 665,38 €
- Déficit antérieur reporté.....	1 665,38 €
- Dépenses de l'exercice.....	<u>0,00</u> €
Total des dépenses.....	1 665,38 €
Déficit à reporter.....	0,00 €

➤ Restes à réaliser reportés sur 2018 :

- Recettes.....	0,00 €
- Dépenses.....	<u>0,00</u> €
Déficit reporté.....	0,00 €

Déficit global d'investissement **0,00 €**

9.COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – PORT DU GUILDO

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur GUILBERT, Receveur et du compte administratif présenté par Monsieur Pierre LECAILLIER, Maire,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, 1^{ère} Adjointe,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2018 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

Après en avoir délibéré et par 17 voix et 1 abstention (Le Maire),

3) déclare que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018 du Port de Plaisance n'appellent aucune observation,

4) arrête comme suit les opérations de l'exercice 2018 :

❖ Section de Fonctionnement

- Excédent antérieur reporté	9 131,56 €
- Recettes de l'exercice.....	<u>105,00</u> €
Total des recettes.....	9 236,56 €
- Déficit antérieur reporté	0,00 €
- Dépenses de l'exercice.....	<u>0,00</u> €
Total des dépenses.....	0,00 €
Excédent à reporter.....	9 236,56 €

❖ Section d'Investissement

- Recettes de l'exercice.....	0,00 €
- Déficit antérieur reporté	0,00 €
- Dépenses de l'exercice	<u>0,00</u> €
Total des Dépenses	0,00 €
Déficit.....	0.00 €

3) décide d'affecter en fonctionnement (art. 002) la totalité de l'excédent de fonctionnement 2018, soit 9 236,56 €

10.COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 **BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT DU MONTAFILAN**

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur GUILBERT, Receveur et du compte administratif présenté par Monsieur Pierre LECAILLIER, Maire,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, 1^{ère} adjointe,

N° 2019.04

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2018 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,
Après en avoir délibéré et par 17 voix et 1 abstention (Le Maire)

- 1) déclare que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018 du lotissement du Montafilan n'appellent aucune observation,
- 2) arrête comme suit les opérations de l'exercice 2018 :

❖ Section de Fonctionnement

- Excédent antérieur reporté.....	0,00 €
- Recettes de l'exercice.....	<u>0,00 €</u>
Total des recettes.....	0,00 €
- Dépenses de l'exercice.....	<u>19 366,80 €</u>
Total des dépenses.....	19 366,80 €
Déficit à reporter.....	19 366,80 €

❖ Section d'Investissement

- Excédent antérieur reporté.....	0,00 €
- Recettes de l'exercice.....	<u>19 366,80 €</u>
Total des recettes.....	19 366,80 €
- Déficit antérieur reporté.....	19 366,80 €
- Dépenses de l'exercice.....	<u>0,00 €</u>
Total des dépenses.....	19 366,80 €
Déficit à reporter.....	0,00 €

11.COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 **BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT DOMAINE DE L'ARGUENON**

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur GUILBERT, Receveur et du compte administratif présenté par Monsieur Pierre LECAILLIER, Maire,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, 1^{ère} adjointe,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2018 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,
Après en avoir délibéré et par 17 voix et 1 abstention (Le Maire)

- 1) déclare que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018 du lotissement du Montafilan n'appellent aucune observation,
- 2) arrête comme suit les opérations de l'exercice 2018 :

N° 2019.04

❖ Section de Fonctionnement

- Excédent antérieur reporté.....	158 445,12 €
- Recettes de l'exercice.....	<u>255 715,65 €</u>
Total des recettes.....	414 160,77 €
- Dépenses de l'exercice.....	313 172,19 €
Excédent à reporter.....	100 988,58 €

❖ Section d'Investissement

- Excédent antérieur reporté.....	59 546,84 €
- Recettes de l'exercice.....	<u>290 453,16 €</u>
Total des recettes.....	350 000,00 €
- Déficit antérieur reporté.....	0,00 €
- Dépenses de l'exercice.....	<u>0,00 €</u>
Total des dépenses.....	0,00 €
Excédent à reporter.....	350 000,00 €

- 3) décide d'affecter à la section de fonctionnement la totalité de l'excédent de fonctionnement 2018, soit 100 988,58 €

12.COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMMUNE

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur GUILBERT, Receveur et du compte administratif présenté par Monsieur Pierre LECAILLIER, Maire,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, 1^{ère} Adjointe,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2018 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

Après en avoir délibéré et par 17 voix et 1 abstention (Le Maire),

- 1) déclare que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018 du budget « commune » n'appellent aucune observation,
- 2) arrête comme suit les opérations de l'exercice 2018 :

❖ Section de Fonctionnement

- Recettes de l'exercice.....	1 665 001,65 €
- Dépenses de l'exercice.....	1 212 808,06 €
Excédent à reporter.....	452 193,59 €

N° 2019.04

❖ <u>Section d'Investissement</u>	
- Excédent antérieur reporté.....	289 579,26 €
- Recettes de l'exercice.....	<u>792 269,87 €</u>
Total des recettes.....	1 081 849,13 €
- Dépenses de l'exercice.....	1 021 714,63 €
- Excédent à reporter.....	<u>60 134,50 €</u>
Total des dépenses.....	1 081 849,13 €
➤ <u>Restes à réaliser reportés sur 2019 :</u>	
- Recettes.....	372 313,00 €
- Dépenses.....	<u>417 653,00 €</u>
Déficit de financement à reporter.....	45 340,00 €
Excédent global d'investissement	14 794,50 €

3) décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 452 193,59 € à la section d'investissement (Art. 1068).

13.BUDGET PRIMITIF 2019 – BIBLIOTHEQUE

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2018 de la Bibliothèque Municipale qui s'établit comme suit :

- 1) Section de Fonctionnement
 - Dépenses..... 7 120,00 €
 - Déficit antérieur reporté 32,22 €
 - Total des Dépenses..... 7 152,22 €**
 - Recettes
 - Recettes de l'exercice 7 152,22 €
 - Déficit antérieur reporté..... 0,00 €
 - Total des Recettes..... 7 152,22 €**
- 2) Section d'Investissement
 - Dépenses
 - Déficit antérieur reporté..... 0,00 €
 - Reste à réaliser reporté..... 0,00 €
 - Dépenses de l'exercice..... 1 000,00 €
 - Total des Dépenses..... 1 000,00 €**
 - Recettes
 - Reste à réaliser reporté..... 0,00 €
 - Excédent reporté 0,00 €
 - Recettes de l'exercice 1 000,00 €
 - Total des Recettes..... 1 000,00 €**
- 3) Total budget
Section de Fonctionnement + Section d'Investissement **8 152,00 €**

N° 2019.04

14.BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE « PORT DE PLAISANCE »

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019 du Port de Plaisance qui s'établit comme suit :

- 1) Section de Fonctionnement
 - Dépenses
 - Dépenses de l'exercice..... 9 341,56 €
 - Total des Dépenses..... 9 341,56 €**
 - Recettes
 - Excédent antérieur reporté 9 236,56 €
 - Recettes de l'exercice 105,00 €
 - Total des Recettes..... 9 341,56 €**
- 2) Section d'Investissement
 - Dépenses
 - Déficit antérieur reporté..... 0,00 €
 - Reste à réaliser reporté..... 0,00 €
 - Dépenses de l'exercice..... 8 761,56 €
 - Total des Dépenses..... 8 761,56 €**
 - Recettes
 - Reste à réaliser reporté..... 0,00 €
 - Recettes de l'exercice 8 761,56 €
 - Total des Recettes..... 8 761,56 €**
- 3) Total budget
Section de Fonctionnement + Section d'Investissement **18 103,12 €**

15.BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU MONTAFILAN »

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019 du budget annexe « Lotissement du Montafilan » :

- 4) Section de Fonctionnement
 - Dépenses
 - Dépenses de l'exercice 20 686,45 €
 - Déficit extérieur reporté 19 366,80 €
 - Total des dépenses..... 40 053,25 €**
 - Recettes
 - Recettes de l'exercice..... 40 053,25 €
- 2) Section d'Investissement
 - Dépenses
 - Déficit d'investissement reporté 0,00 €
 - Dépenses de l'exercice..... 0,00 €
 - Total des dépenses..... 0,00 €**
 - Recettes
 - Recettes de l'exercice 0,00 €
 - Total des recettes..... 0,00 €**
- 3) Total budget
Section de Fonctionnement + Section d'Investissement **40 053,25 €**

N° 2019.04

16.BUDGET PRIMITIF 2019

BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT DOMAINE DE L'ARGUENON

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019 du budget annexe « lotissement Domaine de l'Arguenon ».

Section de Fonctionnement

○ Dépenses

- Dépenses de l'exercice 277 553,58 €

○ Recettes

- Excédent antérieur reporté 100 988,58 €
 - Recettes de l'exercice 176 565,00 €
- Total des recettes 277 553,58 €

Section d'Investissement

○ Dépenses

- Dépenses de l'exercice..... 350 000,00 €
- Total des dépenses 350 000,00 €

○ Recettes

- Excédent antérieur reporté 350 000,00 €
 - Recettes de l'exercice 0,00 €
- Total des recettes 350 000,00 €

Total budget

Section de Fonctionnement + Section d'Investissement 627 553,58 €

17.BUDGET PRIMITIF 2019

BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT DOMAINE DES VALLÉES 2

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019 du budget annexe « lotissement Domaine de l'Arguenon ».

Section de Fonctionnement

○ Dépenses

- Dépenses de l'exercice 100 000,00 €

○ Recettes

- Excédent antérieur reporté 0,00 €
 - Recettes de l'exercice..... 100 000,00 €
- Total des recettes 100 000,00 €

Section d'Investissement

○ Dépenses

- Dépenses de l'exercice..... 100 000,00 €
- Total des dépenses 100 000,00 €

○ Recettes

- Excédent antérieur reporté 0,00 €
 - Recettes de l'exercice 100 000,00 €
- Total des recettes 100 000,00 €

Total budget

Section de Fonctionnement + Section d'Investissement 200 000,00 €

18.BUDGET PRIMITIF 2019 – COMMUNE

Monsieur le Maire soumet le projet de budget primitif de l'exercice 2019 de la commune établi par la commission des Finances.

Après avoir procédé à des ajustements, les propositions s'établissent comme suit :

- 1) Section de Fonctionnement
 - Dépenses..... **1 942 762,40 €**
 - Recettes
 - Recettes de l'exercice **1 942 762,40 €**

- 2) Section d'Investissement
 - Dépenses
 - Reste à réaliser reporté..... 417 653,00 €
 - Dépenses de l'exercice..... 1 547 289,89 €
 - Total des dépenses..... 1 964 942,89 €**
 - Recettes
 - Reste à réaliser reporté..... 372 313,00 €
 - Affectation du résultat 2018..... 452 193,59 €
 - Recettes de l'exercice 1 080 301,80 €
 - Excédents antérieur reportés (commune)..... 60 134,50 €
 - Total des recettes..... 1 964 942,89 €**

- 3) Total budget
Section de Fonctionnement + Section d'Investissement **3 907 705,29 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2019.

19.IMPÔTS LOCAUX 2019

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la création de l'agglomération de DINAN a entraîné des modifications dans les ressources fiscales communales : la quote-part du taux de taxe d'habitation départemental (9,66% de part TH que percevait la commune) a été transférée à l'Agglomération. Toutefois, les élus de l'agglomération se sont fixé le double objectif : neutralité financière pour la commune et neutralité fiscale pour le contribuable. Ainsi les ressources fiscales transférées ont donné lieu à une allocation de compensation de la part de l'agglomération.

Le Conseil Municipal,

- Vu les investissements à réaliser en 2019
- Vu les taux applicables en 2018
- Vu le produit fiscal attendu pour 2019 en fonction des diverses augmentations des bases,
- Vu l'accord fiscal de fusion de la Communauté de Communes Plancoët/Plélan avec Dinan Agglomération et en particulier son point n°4 relatif au dispositif de neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits sur trois ans au sein du bloc local (commune et EPCI).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de respecter le pacte fiscal et financier signé avec Dinan Agglomération et valide les taux d'imposition et les produits correspondants qui s'établissent comme suit :

N° 2019.04

- Taxe d'habitation	12,08 %	- Produit :	205 601 €
- Foncier bâti	19,99 %	- Produit :	706 246 €
- Foncier non bâti	47,93 %	- Produit :	<u>45 773 €</u>
			957 620 €

*Délibération exécutoire
après transmission
à la Sous-Préfecture de DINAN
et publication, le 12 avril 2019
Le Maire,*

Pierre LECAILLIER.

*Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

Le Maire,

Pierre LECAILLIER